



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 12 décembre 2022

Présidence : Mme Valérie Passera, Présidente

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 18/2022 de la Municipalité du 10 octobre 2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 80'000.- TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la pose d'enrochement ;
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à la pose d'enrochements,
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 80'000.00 TTC au maximum,
3. de financer cette dépense de la manière suivante :
 - a. subvention cantonale : CHF 48'000.- ;
 - b. fonds disponibles en trésorerie : CHF 32'000.- ;
4. d'amortir l'investissement net de CHF 32'000.- sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 3'200.- par année, la première fois au budget 2024.

Ainsi délibéré en séance du lundi 12 décembre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

La Présidente :

V. Passera

Le Secrétaire :

D.-J. Alves de Almeida

